



## PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2019 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL DE VOIRIE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Suite à la création d'une UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) au 1<sup>er</sup> étage de la Place du Village<sup>1</sup> pour la rentrée d'août 2019, les employés communaux ont été déplacés dans l'ancienne laiterie, à gauche du local des pompiers. Pour pérenniser cet emplacement pour la voirie, ce local ne peut rester dans l'état actuel, il doit être rénové et équipé d'un local sanitaire avec douche selon plan annexé. Il est important de relever que ce local a une hauteur sous plafond de 2,12m et ne serait pas conforme pour un autre usage.

#### Aspect technique et financier

Une double fosse sera comblée, damée et recouverte d'une chape en béton. Un local sanitaire sera créé en Alba de 8. Elle se situera à l'angle Nord du local et sera équipée d'un chauffe-eau, d'une douche, d'un lavabo avec petite armoire à glace, d'un WC et d'un ventilateur sur minuterie. Une armoire à habits complètera cet ensemble. Un nouveau carrelage sera posé sur toute la surface du local. Fenêtres, plafonds et radiateurs seront repeints. A l'extérieur de la façade Est, toutes les boiseries du rez-de-chaussée seront réparées et repeintes (panneau d'affichage, portes et volets).

Montants HT par poste :

- Maçonnerie et galandages	6'500.00
- Sanitaire et ventilation	7'000.00
- Electricité	3'000.00
- Carrelage sol et faïence salle de bain	6'000.00
- Menuiserie et armoires	3'000.00
- Peinture	4'500.00
	-----
Total	30'000.00
Divers et imprévus 10%	3'000.00
	-----
	33'000.00
TVA 7.7%	2'541.00
	-----
Total TTC	35'541.00
<b>Total arrondi à</b>	<b>36'000.00</b>

## Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 03/2019 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- entendu la commission ad hoc
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

### décide

d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de CHF 36'000.- destiné à la transformation de l'ancienne laiterie en local de voirie avec local sanitaire pour les employés communaux. Ce montant sera prélevé sur les liquidités courantes et l'investissement sera amorti sur une durée de 3 ans à raison de CHF 12'000.- par année. Mis à part l'amortissement annuel, aucune charge d'exploitation ne devrait en découler dans les prochaines années.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 14 août 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**  
Le syndic

La secrétaire

Jean-Paul Raemy

Valérie Zumbrennen-Villars

C.C. du 7 octobre 2019  
Réf.: Didier Beuchat  
Morrens, le 19 août 2019